

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS SP 07

A Saint-Renan, le 15 juin 2020

Dossier suivi par Yann Rabuteau - yann.rabuteau@clb-an.fr
Réf. : YR_PM_RM_15062020

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes entrés depuis le 2 juin dans la seconde phase du déconfinement ; une phase de reprise progressive particulièrement attendue par nos compatriotes et par les acteurs économiques. Avec le soutien de notre majorité, votre Gouvernement met en place un certain nombre de mesures d'accompagnement indispensables à la relance de l'économie. Ainsi, après l'automobile c'est à présent au secteur aéronautique de bénéficier d'un ambitieux plan de relance, tout comme le secteur du tourisme avec un plan de soutien interministériel d'une ampleur exceptionnelle annoncé le 14 mai. Nous pouvons tous nous féliciter d'une telle réactivité.

En revanche, il apparaît que les liaisons transmanche (transport maritime de passagers et tunnel sous la Manche) ne sont pas rattachées au plan de relance du tourisme alors même que ces activités y contribuent très largement. Ainsi, les entreprises qui assurent les liaisons avec le Royaume-Uni prennent en charge près de 100.000 personnes par jour en saison. Sur les 3 milliards d'euros dépensés annuellement par les Britanniques sur le sol national, plus d'1.5 milliard d'euros provient de touristes venus via ces entreprises du Transmanche. Ils viennent pour des séjours plus longs, avec leurs véhicules. Ils consomment et c'est une somme non négligeable qui revient donc directement aux caisses de l'Etat par le biais de la TVA.

Les entreprises assurant ces liaisons, mais également leurs fournisseurs et sous-traitants, sont aujourd'hui frappées de plein fouet par la crise et ses conséquences : chiffre d'affaires divisé par 6 pour Brittany Ferries en avril et mai 2020 par rapport à la même période en 2019, ou encore - 30% sur le fret et - 90% pour le transport de passagers assuré par la compagnie DFDS, c'est enfin 80% de trafic passager en moins pour le groupe Getlink /Eurotunnel. Le recours au chômage partiel est massif pour ces acteurs, et la visibilité à court terme impossible compte tenu de la quarantaine imposée.

Ainsi, avec mes collègues élus de circonscriptions maritimes, nous tenons à porter à votre attention la nécessité absolue de soutenir ce secteur particulier du transport qui, en termes économiques, contribue très largement à irriguer le secteur du tourisme tout en subissant les mêmes effets de la crise sanitaire.

Des mesures d'urgence doivent alors être prises - ou prolongées - pour inclure ce secteur dans le dispositif du plan de relance des entreprises du tourisme.

Le Prêt Garanti par l'Etat et réservé à ces dernières serait ainsi beaucoup plus favorable aux entreprises du Transmanche dont l'activité est saisonnière. Ce PGE tourisme est en effet calculé sur la base des 3 meilleurs mois d'activité, alors que le PGE actuel lisse sur trois mois de moyenne.

Autre point favorable du Plan Tourisme, la mise en place pour une période donnée d'une exonération de cotisations sociales patronales pour les salariés sédentaires du secteur (hors marins) sur la base d'un plan de relance pluriannuel.

Il s'agit également de maintenir le chômage partiel aux conditions les plus favorables pour les salariés qui ne pourront pas reprendre leur travail cette saison, navigants ou sédentaires.

Il faut enfin mettre en place une campagne de communication spécifiquement dédiée à la promotion de la Destination France en Grande-Bretagne.

Pour être efficace un tel dispositif devrait être mis en place dès le prochain projet de loi de finance rectificative pour 2020. Ces mesures devraient également être mises en œuvre en lien avec les Régions concernées, s'agissant de compétences exclusives ou partagées qu'elles exercent (transport, développement économique, tourisme).

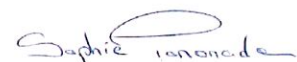
Ainsi, les emplois et la croissance nécessaires à la relance plus globale de notre économie, trouveront dans le Transmanche un levier important au bénéfice de l'ensemble du secteur du tourisme.

En restant à votre écoute sur ce sujet, et vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de notre haute considération.

Didier LE GAC



Sophie PANONACLE



Députés membres de la Team Maritime

Et l'ensemble des 26 cosignataires ci-dessous :

Eric Bothorel, député des Côtes d'Armor, 5^{ème} circonscription ; **Annaig Le Meur**, députée du Finistère, 1^{ère} circonscription ; **Jean-Pierre Pont**, député du Pas-de-Calais, 5^{ème} circonscription ; **Xavier Batut**, député de Seine-Maritime, 10^{ème} circonscription ; **Bertrand Bouyx**, député du Calvados, 5^{ème} circonscription ; **Stéphane Buchou**, député de Vendée, 3^{ème} circonscription ; **Stéphane Claireaux**, député de Saint Pierre et Miquelon ; **Pascale Fontenel-Personne**, députée de la Sarthe, 3^{ème} circonscription ; **Yannick Hauray**, député de la Loire-Atlantique, 9^{ème} circonscription ; **Bruno Joncour**, député des Côtes d'Armor, 1^{ère} circonscription ; **Sandrine Josso**, députée de la Loire-Atlantique, 7^{ème} circonscription ; **Stéphanie Kerbahr**, députée de Seine-Maritime, 9^{ème} circonscription ; **Nicole Le Peih**, députée du Morbihan, 3^{ème} circonscription ; **Laurence Maillart-Méhaignerie**, députée d'Ille-et-Vilaine, 2^{ème} circonscription ; **Sereine Mauborgne**, députée du Var, 4^{ème} circonscription ; **Graziella Melchior**, députée du Finistère, 5^{ème} circonscription ; **Monica Michel**, députée des Bouches du Rhône, 16^{ème} circonscription ; **Jean-Michel Mis**, député de la Loire, 2^{ème} circonscription ; **Sandrine Mörch**, députée de la Haute-Garonne, 9^{ème} circonscription ; **Adrien Morenas**, député du Vaucluse, 3^{ème} circonscription ; **Claire O'Petit**, députée de l'Eure, 5^{ème} circonscription ; **Jimmy Pahun**, député du Morbihan, 2^{ème} circonscription ; **Hervé Pellois**, député du Morbihan, 1^{ère} circonscription ; **Gwendal Rouillard**, député du Morbihan, 5^{ème} circonscription ; **Bertrand Sorre**, député de la Manche, 2^{ème} circonscription ; **Stéphane Travert**, député de la Manche, 3^{ème} circonscription